

Prologue

En quête d'un fondateur

RODOLPHE DOS SANTOS FERREIRA

Qui sont nos ancêtres ? De quand dater l'émergence de l'économie politique ? Comme des paléontologues remontant l'histoire humaine à la recherche du « premier homme », nous voilà à remonter le temps économique à la recherche du premier d'entre nous. Qui fut le premier économiste ?

La majorité des économistes, et même bon nombre d'historiens de la pensée économique, datent communément la naissance de notre discipline de 1776, avec la publication de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. Avant Smith, le raisonnement économique est considéré comme encastré, enchâssé dans des préoccupations d'ordre moral, éthique ou théologique. Avant 1776, l'analyse économique ne serait pas disjointe de considérations éthiques : comme branche de la philosophie morale, l'économie avant Smith serait éminemment politique. Quand les auteurs dits anciens sont mentionnés ou étudiés, ce n'est généralement qu'en tant qu'acteurs de la *pré*-histoire de notre discipline. Xénophon, Platon et Aristote, pour les penseurs de la Grèce antique, Thomas d'Aquin pour l'Europe médiévale, et même le vaste courant hétéroclite des penseurs du mercantilisme des *xvi^e* et *xvii^e* siècles : tous ont mené des raisonnements économiques. Mais on considère d'ordinaire que ces analyses ne sont pas autonomes par rapport aux présupposés moraux et politiques de leurs auteurs.

Par voie de conséquence, l'analyse économique *après* Smith est vue comme (enfin) débarassée de sa gangue éthique. Ce n'est qu'en s'autonomisant de la philosophie morale et politique que l'économie aurait pu acquérir son statut de discipline *scientifique*. De notre point de vue, dater de 1776 la naissance de l'économie politique, entendue comme analyse économique, est extrêmement réducteur, et ce pour deux types de raisons symétriques.

Tout d'abord, il est exagéré de considérer que, après Smith, les économistes furent à jamais parfaitement dénués de jugements moraux et éthiques. Après Smith, et c'est un des enjeux de cet ouvrage que d'en faire la preuve, le raisonnement économique a continué d'être profondément ancré dans la construction sociale de son temps¹. L'analyse économique, parce qu'elle est éminemment politique, ne s'est pas affranchie de présupposés éthiques : ce n'est tout simplement pas possible. Pour ne prendre qu'un seul exemple : la façon dont les économistes ont traité de la coordination à travers l'échange marchand à tel ou tel moment de l'histoire de l'analyse économique n'est pas indépendante de l'organisation sociale et politique de l'époque. Considérer les agents économiques comme appartenant à une classe sociale – celle-ci déterminant fondamentalement leur comportement de travailleur, de rentier ou de capitaliste – ou, au contraire, comme des individus souverains et donc parfaitement libres de poursuivre leur intérêt individuel – jouant tantôt le rôle de travailleur, de consommateur, d'entrepreneur ou d'épargnant – en dit long en vérité sur la manière dont

1. Voir notamment les chapitres 1, 8, 16 et 17.

une conception de l'organisation économique des échanges demeure subordonnée à des considérations plus générales relevant de l'organisation sociale et politique.

Ensuite et symétriquement, il est tout à fait possible de trouver des arguments d'analyse économique « pure » avant la *Richesse des nations* de Smith. Mieux, ces analyses économiques extrêmement rigoureuses sont occasionnellement formalisées, de sorte que la rigueur de l'outil mathématique est convoquée pour renforcer l'argument déployé. Comme nous le verrons, Aristote (384-322 av. J.-C.) n'est pas qu'un philosophe de la Grèce antique. De notre point de vue, il est le premier à développer des raisonnements économiques rigoureux, qui peuvent même s'appuyer sur une formalisation mathématique.

L'objectif de ce prologue est de le montrer : s'il n'est pas le premier auteur de l'Antiquité à aborder une problématique économique – l'antériorité de Platon, son maître, est évidente –, Aristote peut néanmoins être tenu pour le fondateur de notre discipline. La production n'étant pas encore perçue comme l'objet d'une problématique autonome chez les Grecs anciens, c'est essentiellement pour l'analyse de l'échange qu'Aristote peut prétendre au statut de fondateur.

C'est pourquoi Adam Smith devrait plutôt être considéré comme la « Lucy » de l'histoire de l'analyse économique. De même que la découverte de Lucy (qui a vécu il y a environ 3,2 millions d'années avant notre ère) fut fondamentale pour comprendre l'émergence des australopithèques, la lecture de la *Richesse des nations* de Smith nous permet de comprendre comment les économistes en sont venus, progressivement, à construire une « science de la richesse ». Mais, de même qu'il existe avant Lucy, un Toumaï (qui a quant à lui vécu il y a environ 7 millions d'années avant notre ère), il y a avant Smith un Aristote, qui vient constituer, radicalement, notre discipline.

On se concentrera sur la théorie de l'échange, déjà parce qu'il s'agit d'un des phénomènes économiques par excellence. Mais surtout, par-delà le caractère immédiat, évident, presque naturel diraient certains, de l'échange à toutes les époques et dans toutes les civilisations, en faire la théorie, c'est-à-dire se donner les moyens d'en expliquer les raisons, les processus, les caractéristiques et les normes qui le gouvernent, est une tâche complexe, qui mérite notre attention. Pourquoi les hommes échangent-ils ? Selon quels rapports ? Comment ces derniers se déterminent-ils ? Sont-ils justes ? Doit-on considérer de la même manière un échange sur un marché où le prix s'impose aux contractants et un échange bilatéral fait de négociations, de propositions et de contre-propositions ? Ce sont des questions de cet ordre que les économistes ont sans cesse réinventé au cours de l'histoire et qu'Aristote a, le premier, contribué à éclairer.

Qui est Aristote ? Né en 384 av. J.-C. en Macédoine, c'est d'abord un philosophe disciple de Platon (428/427-348/347 av. J.-C.). Aristote est fils de médecin et rejoint l'Académie de Platon, qu'il fréquente pendant 19 ans. À la mort de Platon, il devient le précepteur d'Alexandre le Grand. En 335, il crée le Lycée, qui s'éloigne en partie des préceptes d'éducation de l'Académie de Platon, du fait de principes jugés trop ésotériques. Et le Lycée d'Aristote devient progressivement le rival de l'Académie de Platon. Suite à la mort d'Alexandre le Grand, Aristote subit de plus en plus de pressions politiques à Athènes et doit s'exiler en Macédoine en 323, où il meurt un an plus tard.

Auteur d'une œuvre encyclopédique, il a écrit deux grands ouvrages considérés généralement comme des traités de morale et de politique, et où nous allons trouver l'essentiel de son analyse de l'échange : *Politique* et *Éthique à Nicomaque*², que l'on traitera successivement.

1. Aristote et l'échange : *Politique*

Nous nous concentrerons sur les passages de la *Politique* où la question de l'échange est abordée, en les considérant en outre de ce seul point de vue, même si d'autres questions pertinentes pour l'économie sont parfois en jeu, relatives notamment à la justice, aux besoins, à la monnaie ou au prêt à intérêt.

1.1 Deux usages d'un bien : intrinsèque et extrinsèque

L'échange fait irruption dans un passage marquant du Livre I de la *Politique*, où Aristote établit une distinction entre deux usages potentiels d'un bien que l'on possède, un usage intrinsèque – qui exploite sa capacité à satisfaire directement un besoin spécifique – et un usage extrinsèque – tel que la satisfaction ultime d'un besoin indifférencié est médiatisée par l'échange.

« Toute propriété a deux usages, qui tous deux lui appartiennent essentiellement, sans toutefois lui appartenir de la même façon : l'un est spécial à la chose, l'autre ne l'est pas. Une chaussure peut à la fois servir à chauffer le pied ou à faire un échange. On peut du moins en tirer ce double usage. Celui qui, contre de l'argent ou contre des aliments, échange une chaussure dont un autre a besoin, emploie bien cette chaussure en tant que chaussure, mais non pas cependant avec son utilité propre ; car elle n'avait point été faite pour l'échange³. »

Ce texte aura une importante postérité. Il est certainement la source de la distinction que l'on retrouve dans la *Richesse des Nations* (1776) de Smith (1723-1790) :

« Il faut remarquer que le mot valeur a deux significations différentes ; il exprime parfois l'utilité d'un objet particulier et parfois le pouvoir d'acheter d'autres biens que confère la possession de cet objet. L'une peut être appelée "valeur d'usage", l'autre "valeur d'échange". Les choses qui ont la plus grande valeur d'usage n'ont souvent que peu ou pas de valeur d'échange ; et, au contraire, celles qui ont la plus grande valeur d'échange n'ont souvent que peu ou pas de valeur d'usage. Il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter [...]. Un diamant, au contraire, n'a presque pas de valeur d'usage, mais on pourra souvent l'échanger contre une très grande quantité d'autres biens⁴. »

On remarquera qu'un glissement s'est produit : des deux usages d'un bien, on en vient aux deux sens du mot *valeur*, dont il n'est pas question dans le texte d'Aristote, muet sur toute

2. Ou plutôt *Éthique nicomaquéenne*. Il en résulte une hésitation sur la préposition : à ou de Nicomaque ? Nicomaque est le prénom du père et du fils d'Aristote, l'un et l'autre possibles dédicataires de l'ouvrage. Celui-ci est un cahier de notes de cours rédigées entre 334 et 330 av. J.-C., qui ont aussi pu être compilées par son fils. Il y a également une hésitation sur le titre de *la*, *le* ou *les Politique(s)*, un cahier de notes rédigées à différents moments de la vie d'Aristote, que l'on renonce généralement à dater.

3. Aristote, *Politique*, Livre I, chap. 3, 1257a 5-.

4. Smith, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, 1776, Livre I, chap. 4, p. 44-45.

quantification de l'un et l'autre usage du bien. En outre, Smith se sert de cette distinction pour formuler le *paradoxe de la valeur*, déjà proposé avant lui et systématiquement invoqué par la suite dans le débat sur les fondements de la valeur – travail ou utilité – qui marquera la pensée économique du XIX^e siècle.

Marx (1818-1883), qui fut certainement l'un des principaux protagonistes de ce débat, part cependant dans une autre direction, qui a aussi son origine dans ce passage d'Aristote, dont il est d'ailleurs plus proche que Smith. Dans le Livre 1 de son ouvrage *Le Capital* (1867), il distingue deux formes de la marchandise : la forme *naturelle* et la forme *valeur*. La marchandise est d'abord « une chose qui par ses propriétés satisfait des besoins humains de toutes sortes⁵ » et « dont l'utilité en fait une valeur d'usage⁶ ». Ensuite, parce qu'une valeur d'usage d'une certaine espèce s'échange contre une valeur d'usage d'une autre espèce, la marchandise est porteuse de valeur d'échange, elle est valeur. « En tant que valeurs d'usage les marchandises sont avant tout d'une qualité différente, en tant que valeurs d'échange elles ne peuvent être que différentes en quantité⁷. » Ce que Marx met en avant, c'est l'opposition entre l'hétérogénéité des marchandises sous leur forme naturelle et leur homogénéité sous leur forme valeur. Que l'homogénéisation se fasse selon lui par le biais du travail, c'est une autre question, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Cette excursion au sein de la postérité du texte d'Aristote n'avait que deux objectifs : d'abord illustrer le potentiel d'un texte, pourtant assez simple et anodin d'apparence, sur les deux usages d'un bien, ensuite montrer que de simples glissements de sens opérés sur un tel texte peuvent conduire à des discours très différents, sur les deux acceptions de la valeur ou sur le caractère double de la marchandise. Quant à Aristote lui-même, il prend appui sur ce texte pour partir dans une autre direction encore, celle de la nature de l'échange.

1.2 Échange et acquisition de richesse

Aristote rappelle que l'échange naît du fait que certains individus ont plus et d'autres moins que ce dont ils ont besoin, mais aussi de l'opportunité pour les uns d'entrer en relation avec les autres, au-delà du cercle domestique dont tous les membres partagent les mêmes biens. Et il commente :

« Ce genre d'échange est parfaitement naturel, et n'est point, à vrai dire, un mode d'acquisition [*chrématistique*], puisqu'il n'a d'autre but que de pourvoir à la satisfaction de nos besoins naturels. C'est là, cependant, qu'on peut trouver logiquement l'origine de la richesse. À mesure que ces rapports de secours mutuels se transforment en se développant, par l'importation des objets dont on était privé et l'exportation de ceux dont on regorgeait, la nécessité introduisit l'usage de la monnaie, les denrées indispensables étant, en nature, de transport difficile. [...] Avec la monnaie, née des premiers échanges indispensables, naquit aussi la vente, autre forme d'acquisition, excessivement simple dans l'origine, mais perfectionnée bientôt par l'expérience, qui révéla, dans la circulation des objets, les sources et les moyens de profits considérables. Voilà comment il semble que la science de l'acquisition [*chrématis-*

5. Marx, *Das Kapital : Kritik der politischen Ökonomie*, 1867, p. 49.

6. *Ibid.*, p. 50.

7. *Ibid.*, p. 52.

tique] a surtout l'argent pour objet, et que son but principal est de pouvoir découvrir les moyens de multiplier les biens ; car elle doit créer les biens et l'opulence⁸. »

Avant de procéder à la distinction des deux usages d'un bien, Aristote avait opposé deux modes d'acquisition de biens. Le premier concerne leur production mais aussi, comme on vient de le voir, leur obtention par l'échange en vue de la satisfaction de besoins mutuels ; il relève de la gestion domestique, autrement dit l'économie (de *oikos* – maison – et *nómos* – règle de conduite). Le second concerne l'activité marchande et vise l'accumulation de richesse ; il correspond à ce qu'Aristote désigne comme *chrématistique*. Quand il se transforme en commerce, l'échange se détache de la satisfaction des besoins, qui était sa raison d'être, pour devenir acquisition de richesse en général et d'argent en particulier.

« Or c'est l'argent qui paraît surtout préoccuper le commerce ; car l'argent est l'élément et le but de ses échanges ; et la fortune qui naît de cette nouvelle branche d'acquisition semble bien réellement n'avoir aucune borne. La médecine vise à multiplier ses guérisons à l'infini ; comme elle, tous les arts placent dans l'infini l'objet qu'ils poursuivent, et tous y prétendent de toutes leurs forces. Mais du moins les moyens qui les conduisent à leur but spécial sont limités, et ce but lui-même leur sert à tous de borne ; bien loin de là, l'acquisition commerciale n'a pas même pour fin le but qu'elle poursuit, puisque son but est précisément une opulence et un enrichissement indéfinis⁹. »

L'accumulation *illimitée* de richesse est condamnable aux yeux d'Aristote, qu'elle se poursuive dans le cadre d'une activité marchande ou, pire, dans celui de l'usure :

« L'acquisition des biens étant double [...], c'est-à-dire à la fois commerciale et domestique, celle-ci nécessaire et estimée à bon droit, celle-là dédaignée non moins justement comme n'étant pas naturelle, et ne résultant que du colportage des objets, on a surtout raison d'exécrer l'usure, parce qu'elle est un mode d'acquisition né de l'argent lui-même, et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on l'avait créé. L'argent ne devait servir qu'à l'échange ; et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique [son] nom [*tokos* – progéniture et intérêt]. Les pères ici sont absolument semblables aux enfants. L'intérêt est de l'argent issu d'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est la plus contraire à la nature¹⁰. »

Marx¹¹ s'appuie sur ce passage, qu'il cite intégralement, pour présenter la transformation de l'argent en capital. Il oppose en effet à la circulation simple de marchandises (l'échange relevant de l'économie chez Aristote), qu'il caractérise par le cycle M-A-M (Marchandise-Argent-Marchandise), la circulation de capital commercial (la *chrématistique*), décrite par le cycle A-M-A' : « acheter pour revendre plus cher » (A' = A + ΔA, où ΔA est le profit commercial). La circulation du capital usuraire est, quant à elle, caractérisée par le cycle raccourci A-A', sans l'intermédiaire de la marchandise, ΔA étant maintenant l'intérêt. Bien entendu, l'effort analytique de Marx va s'adresser essentiellement au capital industriel, qui conduit à l'identification de la source du profit ΔA apparu dans sa circulation : la *valeur*

8. Aristote, *Politique*, Livre I, chap. 3, 1257a 28-b 8.

9. *Ibid.*, 1257b 20-.

10. *Ibid.*, 1257b 20-.

11. Marx, *Das Kapital* : *Kritik der politischen Ökonomie*, 1867, p. 179.

*ajoutée*¹² créée au sein du processus productif « un peu derrière son dos¹³ ». Ce pas est franchi par Marx en substituant une problématique de la production à la problématique aristotélicienne de l'échange. On peut toutefois percevoir aisément l'influence qu'a pu exercer sur l'analyse marxienne de l'accumulation, au moins comme point de départ, la notion aristotélicienne de chrématistique :

« Accumulez, accumulez ! C'est Moïse et les prophètes ! [...] Accumuler pour accumuler, produire pour produire, tel est le mot d'ordre de l'économie politique proclamant la mission historique de la période bourgeoise¹⁴. »

2. Aristote et l'échange : *Éthique à Nicomaque*

On vient de voir l'importance de quelques passages de la *Politique* où la question de l'échange est abordée. Mais c'est surtout par l'analyse de l'échange poursuivie dans l'*Éthique à Nicomaque* qu'Aristote accède au statut de fondateur. Vingt-trois siècles et demi avant nous, il y élabore un des deux principes qui gouvernent le raisonnement économique, le principe de justice. Il le formalise en termes mathématiques, de proportion, et il l'insère dans ce qu'il faut bien appeler un *modèle* de l'échange réciproque¹⁵.

2.1 Justice et proportion : deux formes

Le raisonnement économique est gouverné par deux grands principes : l'efficacité (comment optimiser la taille du gâteau) et la justice (comment le partager équitablement). Le premier ayant eu tendance à occulter le second au cours du dernier siècle, il est utile de revenir aux fondamentaux en relisant Aristote.

Le Livre V de l'*Éthique à Nicomaque* est consacré à la justice, qui a deux acceptions : conformité à la loi et respect de l'égalité, autrement dit équité. Sous cette seconde acception – celle qui nous intéresse ici –, elle peut être divisée en *justice distributive*, qui s'applique à la répartition des biens, et *justice corrective*, qui concerne la rectification des transactions privées. Pour ce qui est de la première forme, « si la distribution s'effectue à partir de richesses communes, elle se fera suivant la même proportion qui a présidé aux apports respectifs des membres de la communauté¹⁶ ». L'égalité à l'œuvre dans la justice distributive est formellement une égalité de rapports (entre individus et biens), c'est-à-dire une proportion *géométrique*. En dénotant par *A* et *B* les apports au capital commun de deux individus, et par *C* et *D* les parts du gain qui en proviennent et qui doivent leur être attribuées, on a :

$$\frac{A}{B} = \frac{C}{D} = \frac{A + C}{B + D}$$

Le signe + est ici à la fois notation de l'addition de deux nombres et symbole de la mise ensemble d'un individu et d'un bien.

12. *Plus-value* dans le vocabulaire marxiste consacré en français, *Mehrwert* (valeur ajoutée) en allemand.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.* p. 621.

15. On peut trouver une présentation plus développée de cette section, avec une argumentation plus détaillée, dans Dos Santos Ferreira (2002).

16. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre V, chap. 7, 1131b 30-.

Quant à la justice corrective, c'est à partir des seuls biens et indépendamment des individus concernés ou, ce qui revient au même, en traitant ces derniers sur le même pied, que « le juge restaure l'égalité. Il en est à cet égard comme d'une ligne [AC] divisée en deux segments inégaux [AB et BC] : au segment le plus long [BC] le juge enlève cette partie qui excède la moitié de la ligne entière et l'ajoute au segment le plus court [AB] ; et quand le total a été divisé en deux moitiés, c'est alors que les plaideurs déclarent qu'ils ont ce qui est proprement leur bien, c'est-à-dire quand ils ont reçu l'égal¹⁷ ». En d'autres termes, il s'agit de ramener l'inégalité $C - B > B - A$ à l'égalité $C - B' = B' - A$, qui est une proportion arithmétique où $B' = (A + C)/2$ est la moyenne arithmétique des deux extrêmes A et C.

2.2 Échange réciproque et besoins mutuels

Une fois examinées les deux formes de justice, Aristote discute leur relation avec l'échange réciproque, qu'il « modélise » à partir d'un exemple :

« Or la réciprocité, j'entends celle qui est proportionnelle, est réalisée par l'assemblage en diagonale. Soit par exemple A un architecte, B un cordonnier, C une maison et D une chaussure : il faut faire en sorte que l'architecte reçoive du cordonnier le produit du travail de ce dernier, et lui donne en contrepartie son propre travail. Si donc tout d'abord on a établi l'égalité proportionnelle des produits et qu'ensuite seulement l'échange réciproque ait lieu, la solution sera obtenue ; et faute d'agir ainsi, le marché n'est pas égal et ne tient pas, puisque rien n'empêche que le travail de l'un n'ait une valeur supérieure à celui de l'autre, et c'est là ce qui rend une péréquation préalable indispensable¹⁸. »

Quelle forme de justice conviendrait-il d'appliquer à cet échange réciproque ? La justice corrective, qui gouverne la rectification d'une transaction déjà accomplie en cas de différend sur l'exécution du contrat ne semble pas éligible, en tout cas d'une manière directe, puisque l'on recherche une « péréquation préalable » des biens échangés. Celle-ci se conçoit en termes de « l'égalité proportionnelle des produits », ce qui suggère de se référer à la justice distributive. Dans ce cas, lorsque l'on établit le rapport A/B entre les deux échangistes, comment évaluer leurs apports respectifs ? Les échangistes sont aussi, il est vrai, les producteurs des biens échangés, mais « l'idée d'une grande fonction sociale et humaine unique, le travail » ne fait pas partie de la pensée des anciens Grecs, qui s'en tenaient à « celle d'une pluralité de métiers différenciant les uns des autres ceux qui les pratiquent¹⁹ ». La référence au travail comme étalon n'est donc pas pertinente²⁰.

Poursuivons cependant le raisonnement engagé par Aristote :

« Il doit donc y avoir entre un architecte et un cordonnier le même rapport qu'entre un nombre déterminé de chaussures et une maison [...], faute de quoi il n'y aura ni échange ni communauté d'intérêts ; et ce rapport ne pourra être établi que si entre les biens à échanger il existe une certaine égalité. Il est donc indispensable que tous les biens soient mesurés au moyen d'un unique étalon, comme nous l'avons dit plus

17. *Ibid.*, 1132a 25-.

18. *Ibid.*, 1133a 5-.

19. Vernant, « Travail et nature dans la Grèce ancienne », 1955, p. 29.

20. Lorsque Aristote mentionne le *travail* de l'architecte ou celui du cordonnier, le mot est employé dans le sens de *produit* ou *œuvre*, pas dans le sens d'*activité*.

haut. Et cet étalon n'est autre, en réalité, que le besoin, qui est le lien universel (car si les hommes n'avaient besoin de rien, ou si leurs besoins n'étaient pas pareils, il n'y aurait plus d'échange du tout, ou les échanges seraient différents) ; mais la monnaie est devenue une sorte de substitut du besoin et cela par convention²¹. »

La proportion établie par Aristote au début de ce passage est :

$$\frac{A}{B} = \frac{D}{C} = \frac{A + D}{B + C}$$

Le rapport D/C entre les deux biens est maintenant inversé par rapport à la proportion C/D qui caractérisait la justice distributive. En effet, « il faut faire en sorte que l'architecte [A] reçoive du cordonnier [B] le produit du travail de ce dernier [D], et lui donne en contrepartie son propre travail [C] », ce qui aboutit à l'assemblage A + D et B + C. Le rapport juste D/C est celui qui est égal au rapport A/B, où les échangistes interviennent comme demandeurs, A et B n'étant pas ici des apports à un capital commun mais des *besoins* réciproques. Ces derniers peuvent être estimés à partir des *prix relatifs de réserve* des offreurs, inversement proportionnels aux intensités de leurs besoins (en tant que demandeurs) : le nombre minimal A de chaussures que l'architecte exige pour construire une maison et la fraction minimale B d'une maison qui conduit le cordonnier à accepter de fabriquer une chaussure. Lorsque l'échange devient une transaction monétaire, d'achat-vente, les prix de réserve deviennent immédiatement commensurables, parce qu'ils s'expriment en une même unité, la monnaie.

Quand il caractérise les deux formes de justice par des proportions, Aristote se réfère à des lignes et des segments et donc, implicitement, à des diagrammes qui manqueraient dans le texte qui nous est parvenu et que les commentateurs ont parfois essayé de reconstituer. Dans le cadre de l'analyse de l'échange réciproque, on peut aisément envisager aussi un diagramme manquant, qui pourrait prendre la forme suivante :

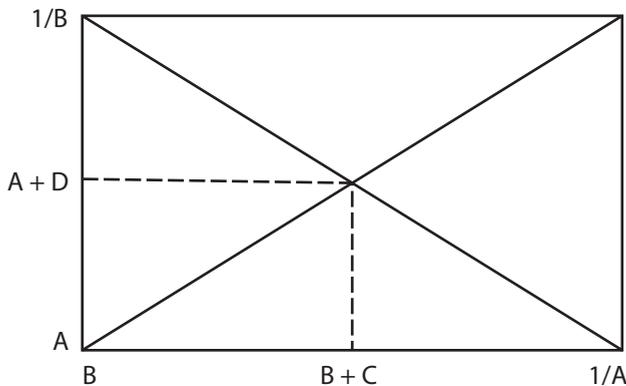


Figure 1.1 – La justice dans l'échange selon Aristote

Les gains retirés de l'échange sont représentés par des segments des deux axes, exprimés en chaussures pour l'architecte sur l'axe vertical et en fractions d'une maison pour le cordonnier sur l'axe horizontal. Ils augmentent au fur et à mesure que les termes de l'échange

21. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre V, chap. 8, 1133a 22-.

deviennent plus favorables, se rapprochant du prix relatif de réserve du coéchangiste ($1/B$ pour l'architecte et $1/A$ pour le cordonnier). Une transaction représentée par le sommet $(B, 1/B)$ du rectangle, et donc effectuée au prix de réserve du cordonnier, attribue tout le gain de l'échange à l'architecte ($1/B - A$ si on l'exprime en chaussures). Symétriquement, le sommet $(1/A, A)$ représente une transaction effectuée au prix de réserve de l'architecte, et donc attribuant tout le gain au cordonnier ($1/A - B$ si on l'exprime en tant que fraction d'une maison). L'assemblage en diagonale des sommets représentatifs des deux besoins $(B, 1/B)$ et $(1/A, A)$ conduit à la diagonale descendante, qui est formée par leurs combinaisons linéaires convexes²² $\lambda(B, 1/B) + (1 - \lambda)(1/A, A)$, avec $0 \leq \lambda \leq 1$, lesquelles représentent des transactions telles que l'architecte se voit attribuer une part λ du gain et le cordonnier la part complémentaire $1 - \lambda$. En effet, l'architecte reçoit alors $A + \lambda(1/B - A)$ et le cordonnier $B + (1 - \lambda)(1/A - B)$.

Parmi toutes ces transactions, il faut sélectionner celle dont les termes de l'échange sont justes. D'après quel critère ? On voit qu'il est toujours question de répartir un gain, même si les « apports » des individus sont maintenant leurs besoins mutuels. Si l'on applique le principe de justice distributive, il faut se référer au rapport de ces besoins, représenté par la pente de la diagonale ascendante, c'est-à-dire $(1/B - A)/(1/A - B) = A/B$. L'intersection des deux diagonales sélectionne le point $(B + C, A + D)$, qui est bien la solution d'Aristote : $(A + D)/(B + C) = A/B = D/C$. Mais la justice corrective est aussi respectée, puisque le gain est également partagé, le juste gain étant pour chaque individu la moyenne arithmétique de ses gains extrêmes envisageables ($1/B - A$ et 0 pour l'architecte, $1/A - B$ et 0 pour le cordonnier). On obtient en effet $D = (1/B - A)/2$ pour l'architecte et $C = (1/A - B)/2$ pour le cordonnier : *on coupe la poire en deux*.

L'échange réciproque est donc soumis aux deux formes de justice, régissant toutes deux le partage du gain procuré par la transaction. Or la justice n'intervient pas ici en tant que simple principe moral, qui viendrait en prime, une fois traitée la question « proprement » économique. D'ailleurs, elle ne relève pas non plus d'une approche purement normative plutôt que positive. Le discours d'Aristote est parfaitement explicite sur ce point : « faute d'agir ainsi, le marché n'est pas égal et ne tient pas », « il n'y aura ni échange ni communauté d'intérêts ». Ainsi, même si n'importe quelle transaction qui répartit le gain en parts positives, quoique inégales, λ et $1 - \lambda$ procure un gain aux deux échangistes, la position d'Aristote est qu'elle sera refusée si $\lambda \neq 1/2$: le marché ne tient que s'il est égal. La poursuite de l'intérêt individuel ne suffit donc pas à ses yeux, le sentiment de justice doit aussi être satisfait. En outre, sans égalité, « aucun échange n'a lieu, alors que c'est pourtant l'échange qui fait la cohésion des citoyens²³ ». Si le principe de justice n'est pas respecté, c'est la survie même de la cité qui est menacée.

2.3 Postérité : juste prix, valeur et négociation

L'analyse de l'échange développée par Aristote va connaître une remarquable postérité, d'abord en étant une source plus ou moins proche de ce que l'on appellera la théorie de

22. Une combinaison linéaire convexe est simplement le barycentre de points pondérés par des coefficients non négatifs. Dans le cas le plus simple, celui de deux points A et B, l'ensemble des points du segment [AB] est l'ensemble des combinaisons linéaires convexes de ces deux points. Ses coordonnées seront une somme pondérée par λ et $(1 - \lambda)$ des coordonnées de A et de B, avec $0 \leq \lambda \leq 1$.

23. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre V, 8, 1133a 2-.

la valeur. Source proche en tout cas dans la scolastique médiévale, dont un des concepts économiques majeurs est le *juste prix*. La construction du concept est enracinée dans les commentaires du Livre V de l'*Éthique à Nicomaque* formulés au début des années 1270 par Albert le Grand (vers 1200-1280) et son disciple Thomas d'Aquin (1224/25-1274). Même si ces commentaires dépassent à peine la simple glose du texte aristotélicien, parfois en le diluant, certains glissements méritent que l'on y prête attention.

D'abord, la justice corrective, qui intervient chez Aristote après l'exécution d'un contrat ou la perpétration d'un méfait, devient justice *commutative*, s'appliquant à des transferts d'un individu à l'autre, par opposition à la justice distributive, mise en œuvre lors de transferts de la communauté à des individus. Ce glissement tend à placer l'échange sous la coupe de la seule justice commutative. Ensuite, même si la référence au critère des besoins réciproques pour assurer la commensurabilité des biens échangés subsiste, on voit apparaître chez les deux auteurs un autre critère, qui reconnaît chez les échangistes leur statut de producteurs. On lit par exemple chez Thomas d'Aquin :

« Même si la maison a plus de valeur que la chaussure, il y aura toujours un nombre suffisant de chaussures pour atteindre la valeur d'une maison [...]. Il faut donc pour que l'échange se fasse qu'autant de chaussures soient données pour une maison [...] que l'architecte [...] excède le cordonnier en travaux et dépenses car, si cela n'est pas respecté, il n'y aura ni échange des choses ni partage entre les individus de leurs biens²⁴. »

L'idée que, derrière l'échange des biens, c'est l'échange de *travaux et dépenses* qui est en jeu constitue une innovation importante par rapport à Aristote, laquelle ouvre la porte à une tout autre approche de la valeur. Avec elle, la production fait son entrée dans le domaine de l'analyse économique.

La question de la valeur va occuper une place importante dans la pensée classique qui domine la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e. Elle s'insère dans une problématique où la production passe au premier plan et où la référence à l'analyse aristotélicienne de l'échange réciproque disparaît. Ricardo (1772-1823) en constitue le meilleur exemple, quand il écrit que « l'utilité n'est pas la mesure de la valeur d'échange, même si elle lui est absolument essentielle » et qu'« ayant de l'utilité, les marchandises tirent leur valeur d'échange de deux sources : de leur rareté et de la quantité de travail requise pour les obtenir²⁵ ». Marx, qui se place dans la critique de l'économie politique classique tout en restant dans sa continuité, s'appuie en revanche explicitement sur Aristote, en le citant : « il ne saurait y avoir ni communauté d'intérêts sans échange, ni échange sans égalité, ni enfin égalité sans commensurabilité²⁶ ». Marx reproche toutefois à Aristote le « manque du concept de valeur²⁷ », mais en fait c'est du manque de son propre concept qu'il s'agit²⁸. Alors qu'Aristote se réfère au *besoin* comme ce qui rend en pratique commensurables – dans l'échange – des choses aussi différentes qu'une chaussure et une maison, Marx se repose sur le *travail abstrait* pour construire des agrégats, homogénéisés *en valeur*, de marchan-

24. Thomas d'Aquin, 1271-1272, *Sententia libri Ethicorum*, Livre V, 5, 980.

25. Ricardo, *On the Principles of Political Economy and Taxation*, 1821, p. 8.

26. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre V, chap. 8, 1133b 18.

27. Marx, *Das Kapital : Kritik der politischen Ökonomie*, 1867, p. 74.

28. On trouvera une analyse de la relation qui s'établit sur le thème de la valeur entre Marx et Aristote dans Ege (2004).

dises hétérogènes intervenant à l'entrée et à la sortie du processus de *production*²⁹. On a déjà souligné le fait que le travail abstrait était une notion étrangère à la pensée grecque. Cette notion émerge toutefois assez naturellement dans une société où les travailleurs deviennent librement et aisément transférables d'une activité productrice à l'autre et où les activités productrices sont orientées vers la création de valeur – de profit, plus exactement – plutôt que vers la satisfaction des besoins. Il s'agit donc d'une société où, pour nous référer à l'opposition soulignée par Aristote, la *chrématistique* tend en quelque sorte à prendre le dessus sur l'économique.

Les concepts de valeur diffèrent, mais les problématiques aussi : on ne répond pas autrement à la même question, on répond à des questions différentes. Avec les marginalistes de la seconde moitié du XIX^e siècle, le fondement subjectif de la valeur – l'utilité – revient comme un concurrent de son fondement objectif – le travail –, sans que le changement de problématique ne soit pleinement reconnu. L'échange est de retour, mais on est loin de la problématique d'Aristote, orientée vers la justice et mise en œuvre dans l'analyse de l'échange réciproque. Des réminiscences de cette analyse apparaissent toutefois ponctuellement, un peu en marge du cours principal de la pensée économique des XVIII^e et XIX^e siècles, par exemple chez Turgot (1769), Menger (1871) ou Edgeworth (1881)³⁰.

Sans citer Aristote, Turgot (1727-1781) reprend largement son analyse, tout en rendant plus précise la conceptualisation de la valeur. Le *besoin* (ou prix relatif de réserve) aristotélicien devient valeur *estimative* :

« Au moment où l'échange se fait, celui qui donne, par exemple, quatre mesures de maïs pour cinq brasses de bois, préfère sans doute ces cinq brasses aux quatre mesures de maïs ; il leur donne une valeur estimative supérieure ; mais, de son côté, celui qui reçoit les quatre mesures de maïs les préfère aux cinq brasses de bois. Cette supériorité de la *valeur estimative*, attribuée par l'acquéreur à la chose acquise sur la chose cédée, est essentielle à l'échange, car elle en est l'unique motif. Chacun resterait comme il est s'il ne trouvait un intérêt, un profit personnel, à échanger ; si, relativement à lui-même, il n'estimait ce qu'il reçoit plus que ce qu'il donne³¹. »

Sans que la justice ne soit invoquée et en restant sur le strict terrain de l'analyse positive, la valeur *appréciative* prend ensuite la place du moyen terme de la proportion arithmétique :

« On voit [...] que la *valeur appréciative* – cette valeur qui est égale entre les deux objets échangés – est essentiellement de la même nature que la *valeur estimative* ; elle n'en diffère que parce qu'elle est une valeur estimative *moyenne*. Nous avons vu plus haut que, pour chacun des contractants, la *valeur estimative* de la chose donnée est plus forte que celle de la chose reçue, et que cette différence est précisément égale de chaque côté ; en prenant la moitié de cette différence pour l'ôter à la valeur la plus forte et la rendre à la plus faible, on les rendra égales. Nous avons vu que cette égalité parfaite est précisément le caractère de la *valeur appréciative* de l'échange. Cette *valeur appréciative* n'est donc évidemment autre chose que la *valeur estimative moyenne* entre celle que les deux contractants attachent à chaque objet³². »

29. Voir le chapitre 2 sur les théories de la valeur au XIX^e siècle.

30. Voir le chapitre 3 sur les théories de l'échange et du marché chez les marginalistes.

31. Turgot, « Valeurs et monnaies », 1769, p. 289.

32. *Ibid.*, p. 290-291.

Mais la proportion géométrique n'est pas totalement absente :

« Il y a, sans doute, un sens dans lequel les *valeurs* ont un rapport, et nous l'avons expliqué plus haut en approfondissant la nature de la valeur estimative ; nous avons même dit que ce rapport pouvait, comme tout rapport, être exprimé par une fraction. C'est précisément l'égalité entre ces deux fractions qui forme la condition essentielle de l'échange, égalité qui s'obtient en fixant la valeur *appréciative* à la moitié de la différence entre les deux *valeurs estimatives*³³. »

Menger (1840-1921) reprend l'analyse de Turgot lorsqu'il aborde l'échange « isolé » :

« Sous l'hypothèse d'individus également capables et de conditions égales par ailleurs, nous pouvons avancer comme règle générale que l'effort des deux parties pour réaliser un gain économique aussi grand que possible est mutuellement paralysé et donc que les prix se tiendront à égale distance des deux extrêmes entre lesquels ils peuvent se former³⁴. »

On retrouve ainsi l'idée que le prix tend à rejoindre la moyenne des deux prix de réserve, mais toute considération de justice est évacuée, comme chez Turgot, ce résultat étant attribué à l'égalité des capacités des échangistes.

Dix ans plus tard, Edgeworth (1845-1926) propose une approche coopérative de l'économie, dont la manifestation la plus simple est l'échange réciproque – échange de travail effectué par Vendredi contre un salaire payé par Robinson, dans l'exemple imaginé par l'auteur. Comme chez Aristote, le partage du gain issu de l'échange est *a priori* indéterminé, ce qui réclame un *principe d'arbitrage*. Ce principe pourrait être « un principe de *justice doctrinaire* – quelque dogme métaphysique, d'égalité par exemple » ou bien simplement le principe qui consiste à *couper la poire en deux*, conduisant à une « moyenne quantitative ». « Cette notion même de *moyenne* apparaît comme le résultat d'une justice rudimentaire “implicite”, capable dans une atmosphère dialectique de devenir la “moyenne qualitative” de l'équité utilitariste³⁵ ». Avec le principe utilitariste prôné par Edgeworth, à savoir la maximisation de la somme des utilités, qui traite tous les individus sur le même pied, on n'est pas loin du principe de justice corrective d'Aristote, un auteur cité dans ce passage à propos de la moyenne *qualitative*.

Edgeworth nous conduit aux portes de l'analyse contemporaine menée par la théorie des jeux coopératifs, où les joueurs collaborent pour poursuivre leurs intérêts mutuels au sein de *coalitions* – l'équivalent des « communautés d'intérêts » rencontrées chez Aristote. Dans le cas le plus simple, celui d'une coalition de deux joueurs partageant un gain qu'ils peuvent générer ensemble, on retrouve le cadre approprié pour analyser l'échange réciproque. Le problème consiste à trouver une règle de partage : c'est un *problème de négociation*, auquel Nash (1950) propose une solution axiomatique. Il n'existe pas de référence explicite à un principe de justice, mais, parmi les quatre axiomes énoncés par Nash, on trouve un axiome de symétrie : deux individus égaux par leurs dotations et leurs préférences doivent être traités de manière égale. On se retrouve donc sur le terrain familier de *l'Éthique à Nicomaque* : « les

33. *Ibid.*, p. 292.

34. Menger, *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, 1871, p. 178.

35. Edgeworth, *Mathematical Psychics. An Essay on the Application of Mathematics to the Moral Sciences*, 1881, p. 54-55.

contestations et les plaintes naissent quand, étant égales, les personnes possèdent ou se voient attribuer des parts non égales³⁶ ».

Un quart de siècle après Nash, Kalai et Smorodinsky (1975) proposent une autre solution au problème de négociation, en substituant un nouvel axiome à l'un des quatre axiomes de Nash, tout en conservant les trois autres, dont l'axiome de symétrie. Cette solution attribue à chaque individu un gain proportionnel au gain maximum qu'il peut espérer obtenir avant d'entamer la négociation³⁷. Les solutions de Nash et de Kalai-Smorodinsky coïncident en fait dans le cas où les utilités sont « transférables » entre individus, c'est-à-dire où les variations d'utilité sont proportionnelles à celles de la quantité attendue d'un certain bien, généralement identifié à la monnaie. Celle-ci devient ainsi « une sorte de substitut du besoin », comme l'écrivait Aristote, puisque les besoins deviennent eux-mêmes mesurables en monnaie. En somme, la solution de Kalai-Smorodinsky – mais celle de Nash conduit dans ce cadre particulier au même résultat – est précisément celle d'Aristote, étendue du cadre strict de l'échange réciproque à celui, plus large, d'un problème de négociation bilatérale. L'analyse contemporaine retrouve, sans s'y référer et sur un mode certes techniquement plus sophistiqué, l'analyse du fondateur.

36. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre V, chap. 6, 1131a 22-.

37. Si l'on se réfère au diagramme plus haut, on a donc $D/C = (1/B-A)/(1/A-B) = A/B$: la solution d'Aristote.